

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°80

Date de Publication
- 8 OCT. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 8 OCT. 2019
Date de la convocation
23 septembre 2019

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à M. CHAIX
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. MALAKIAN à Mme MATEO

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Versement d'une subvention à l'association « Les plongeurs des Calanques ».

A la demande de Madame le Maire, monsieur REYMOND expose à ses collègues que la commune de Cassis souhaite soutenir l'association « les plongeurs des Calanques » qui fête cette année ses 33 ans de « challenge photos sous-marines animalières ».

Le prochain challenge aura lieu le 12 et 13 octobre 2019, avec une projection ouverte au public le 13 octobre au centre culturel.

La commune désire participer à hauteur de 300 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser à l'association « Les plongeurs des calanques », une subvention d'un montant de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 1^{er} octobre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

